
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 15 mai 2019 à 9 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT :

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche – Expertise greffe et secrétaire d'arrondissement substitut

Était aussi présent :

M. François Purcell, directeur de cabinet

Nombre de personnes dans la salle : zéro

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 239

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mai 2019, à 9 h.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation signifiés aux membres du conseil;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mai 2019, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

CA19 10 240

Autoriser une dépense en contingences de 135 670,58 \$ et une dépense supplémentaire de 20 000 \$, taxes incluses, en incidences, majorant ainsi le montant des incidences de 53 154,13 \$ à 73 154,13 \$, taxes incluses, et la dépense totale de 1 545 530,47 \$ à 1 565 530,47 \$ et modifier le financement du contrat 1022 adjugé à 2862-5622 Québec inc Fars Le Groupe St-Lambert, au montant de 1 356 705,76 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Sabrevois et du chalet de service.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifié le financement du contrat 1022 adjugé à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert au montant de 1 356 705,76 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du parc Sabrevois et du chalet de service;

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 20 000,00 \$, taxes incluses, en incidences au contrat, majorant ainsi le montant des incidences de 53 154,13 \$ à 73 154,13 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisée une dépense de 135 670,58 \$ en contingences, majorant la dépense totale du contrat de 1 545 530,47 \$ à 1 565 530, 47 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1198177001

CA19 10 241

Accorder une contribution financière à Coop Panier Futé, pour un montant maximal de 72 000 \$, pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt à la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière d'un montant maximal de 72 000 \$, à Coop Panier Futé pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi »;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197408002

CA19 10 242

Autoriser la modification et le dépôt des demandes de financement pour les années 2019, 2020 et 2021 prévues dans le cadre du nouveau programme destiné aux arrondissements pour la réfection et le verdissement des parcs locaux auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisés la modification et le dépôt des demandes de financement pour les années 2019, 2020 et 2021 prévues dans le cadre du nouveau programme destiné aux arrondissements pour la réfection et le verdissage des parcs locaux auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197857002

CA19 10 243

Modifier l'engagement de déboursés de l'Arrondissement pour un montant de 6 050 000 \$, taxes incluses, incluant la contribution de 4 200 000 \$ autorisée par la résolution CM18 0849, pour la rénovation de la piscine, du hall d'entrée et des vestiaires, la construction d'une patageoire et de jeux d'eau et l'aménagement extérieur du hall d'entrée de la piscine Henri-Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit modifié l'engagement de déboursés de l'Arrondissement pour un montant de 6 050 000 \$, taxes incluses, incluant la contribution de 4 200 000 \$ autorisée par la résolution CM18 0849, pour la rénovation de la piscine, du hall d'entrée et des vestiaires, la construction d'une patageoire et de jeux d'eau et l'aménagement extérieur du hall d'entrée de la piscine Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1170863001

CA19 10 244

Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction : de saillies et d'intersections surélevées aux intersections du boulevard Saint-Vital et du boulevard Gouin, de l'avenue des Laurentides et du boulevard Gouin et de l'avenue Mère-Anselme et du boulevard Gouin; de saillies aux intersections du boulevard Sainte-Gertrude et de la rue de Bayonne, du boulevard Saint-Vital et de la rue Monselet et du boulevard Saint-Vital et de la rue Fleury Est; d'un mail central verti pour le boulevard Saint-Vital près du boulevard Henri-Bourassa; de saillies et d'une reconfiguration géométrique de l'intersection du boulevard Léger et de l'avenue Salk et de l'intersection du boulevard Sainte-Gertrude et du boulevard Léger.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction : de saillies et d'intersections surélevées aux intersections du boulevard Saint-Vital et du boulevard Gouin, de l'avenue des Laurentides et du boulevard Gouin et de l'avenue Mère-Anselme et du boulevard Gouin; de saillies aux intersections du boulevard Sainte-Gertrude et de la rue de Bayonne, du boulevard Saint-Vital et de la rue Monselet et du boulevard Saint-Vital et de la rue Fleury Est; d'un mail central verti pour le boulevard Saint-Vital près du boulevard Henri-Bourassa; de saillies et d'une reconfiguration géométrique de l'intersection du boulevard Léger et de l'avenue Salk et de l'intersection du boulevard Sainte-Gertrude et du boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1190217014

CA19 10 245

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2019 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2019 du Service des infrastructures, de la voirie et de la Direction de la mobilité.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191926002

CA19 10 246

Approuver l'installation temporaire d'un butoir séparateur sur une partie du boulevard Saint-Vital afin de sécuriser les déplacements à l'intersection de cette artère et du boulevard Henri-Bourassa.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée l'installation temporaire d'un butoir séparateur sur une partie du boulevard Saint-Vital afin de sécuriser les déplacements à l'intersection de cette artère et du boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1197857004

CA19 10 247

Adopter le Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière, concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h pour certains secteurs de l'arrondissement.

Attendu qu'une copie du Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière, concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h pour certains secteurs de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière, concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h pour certains secteurs de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1193484003

CA19 10 248

Autoriser l'installation des panneaux de signalisation permettant le stationnement sur une portion du boulevard Gouin et modifier la restriction d'interdiction de stationner, pour une période d'une heure en regard du balayage de rues, le tout en conformité avec l'article 12 du Règlement 1530 sur le stationnement et l'immobilisation.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée l'installation des panneaux de signalisation modifiant la restriction d'interdiction de stationner, pour une période d'une heure, en regard du balayage de rues sur une portion du boulevard Gouin. Le tout en conformité avec l'article 12 du Règlement 1530 sur le stationnement et l'immobilisation.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1193484001

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle.

À 9 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 25 juin 2019.